

portée de tous. De nos jours les agents d'assurance frappent à toutes les portes, et le père est coupable qui néglige l'occasion qui lui est offerte de venir en aide aux siens.

Si nous acceptons les chiffres du père Lynch, nous constatons que 499 sur 500 des orphelins envoyés à l'asile sont des enfants de pères qui n'avaient aucune assurance, tandis qu'un seul enfant sur 500, dont le père était assuré, a eu recours à la charité. Il n'y a donc pas de réponse possible à l'assertion du père Lynch; elle est si pleine de bon sens et si logique qu'elle équivaut à une tonne de littérature d'assurance.

Les gens pauvres ne peuvent pas s'assurer pour de gros montants, mais ils peuvent avoir une assurance pour un montant suffisant à aider leur famille pendant quelques mois après leur mort. Combien de veuves enverraient leurs enfants à l'asile, si elles avaient le temps de chercher des moyens de subsistance? A moins que la mort et le loup de la faim frappent simultanément, il y a un moyen facile d'empêcher le démembrement de la famille.

Aucun homme n'est assez pauvre qu'il ne puisse s'assurer. Il n'y a que le riche qui puisse s'en dispenser.—McKeesport (Pa.) News.

CONDOLEANCES.

C'est avec regret que les membres du bureau de St-Epiphanie ont appris la mort de Madame Alfred E. Richard, médecin et membre de l'Union St-Joseph de St-Epiphanie, Qué.

Madame Dr Richard, très jeune encore, s'est éteinte le 2 février 1908 après une maladie de plusieurs mois soufferte avec résignation. Comme

membre nous offrons nos sympathies à la famille éprouvée.

A une assemblée régulière des membres de l'Union St-Joseph du Canada, conseil local de Shawenigan Falls, tenue le 2 février, il a été proposé par M. Louis Belisle, secondé par M. Jos. Guay: Que les membres de ce conseil ont appris avec douleur la mort de Mde Marie-Louise Levasseur, membre de ce conseil, épouse bien aimée de notre confrère Hercule Lambert; que ce conseil offre ses plus sincères sympathies à M. Lambert dans la perte qu'il vient de subir; que copie de la présente lui soit envoyée ainsi qu'au "Prévoyant" pour publication

A une assemblée régulière de l'Union St-Joseph du Canada, tenue au lieu et place ordinaire des délibérations, dimanche le 22 décembre 1907. Après les affaires de routine il a été proposé par Désiré Laquerre, secondé par Ferdinand Ricard: Que les membres du conseil local de Ste-Anne, de l'Union St-Joseph du Canada, ont appris avec un profond regret la mort prématurée de Madame Fréchette, épouse de Oliva Fréchette, receveur de notre conseil, et désirent profiter de cette occasion pour offrir leurs plus sincères sympathies.

Il est aussi proposé par Emile Trudel, secondé par Rémi Roy: Que la présente résolution soit transmise au "Prévoyant" pour publication ainsi que copie pour la famille.—Adopté.

HAWKESBURY: A une assemblée du conseil local n° 11 une résolution de condoléances a été adoptée exprimant les sympathies du conseil à l'occasion du décès de Madame Xavier Baulne.